

# QUELS ENSEIGNEMENTS EN PREMIÈRE ET TERMINALE ?

## VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE Enseignements communs

16 h en voie générale ; 13 à 14 h en voie technologique

français en 1 <sup>re</sup>	philosophie en Tle	enseignement scientifique <sup>1</sup> / mathématiques <sup>2</sup>	
histoire - géographie	enseignement moral et civique	langue vivante A et langue vivante B	éducation physique et sportive

3 SPÉCIALITÉS  
EN 1<sup>RE</sup>

2 SPÉCIALITÉS  
EN Tle



**VOIE GÉNÉRALE**  
Enseignements de spécialité

< ou >

1 SÉRIE  
AU CHOIX



**VOIE TECHNOLOGIQUE**  
Enseignements de spécialité selon la série

4 h par enseignement en 1<sup>re</sup> ; 6 h en Tle

arts	mathématiques
biologie - écologie <sup>3</sup>	numérique et sciences informatiques
histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques	physique - chimie
humanités, littérature et philosophie	sciences de la vie et de la Terre
langues, littératures et cultures étrangères	sciences économiques et sociales
littérature et langues et cultures de l'Antiquité	sciences de l'ingénieur

*Enseignements optionnels en voie générale*

Dès la 1<sup>re</sup> : langue vivante C<sup>4</sup> ; arts ; EPS ; langues et cultures de l'Antiquité<sup>5</sup>

En Tle : mathématiques expertes ; mathématiques complémentaires ; droit et grands enjeux du monde contemporain

Les enseignements de spécialité des séries de la voie technologique sont sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

**STMG**  
sciences et technologies du management et de la gestion

**ST2S**  
sciences et technologies de la santé et du social

**STHR**  
sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

**STI2D**  
sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

**STL**  
sciences et technologies de laboratoire

**STD2A**  
sciences et technologies du design et des arts appliqués

**TMD**  
techniques de la musique et de la danse